Annexe C : Cadre de résultats[1]

Indicateur	Notes méthodologiques *Ces notes méthodologiques décrivent les dimensions indicatives qui devraient être incluses dans les méthodologies des indicateurs. Elles seront finalisées par le Secrétariat sur la base d'une analyse des réformes prioritaires des pays partenaires et des mesures liées aux facteurs favorables, afin que le cadre de résultats puisse répondre aux priorités définies par les pays.
Objectif I : Mettre en œuvre efficacement des réformes éducatives prioritaires pilotées par les pays, qui intègrent pleinement l'égalité des genres et incluent les personnes en situation de handicap et les réfugiés, ainsi que les autres groupes marginalisés en fonction du contexte du pays.	
1. Pourcentage des pays partenaires dont la réforme prioritaire a permis d'enregistrer des progrès tangibles dans l'amélioration des principales composantes du système éducatif	**Définition/approche** : auto-évaluation par les gouvernements des progrès globaux réalisés dans la réforme et les interventions visant à promouvoir l'égalité des genres, validée par les groupes locaux des partenaires de l'éducation avec les preuves à l'appui. Les principales composantes du système qui s'améliorent seront identifiées grâce à la classification des objectifs de la réforme par le Secrétariat. Cette catégorisation est susceptible d'inclure les enseignants et la qualité de l'enseignement, l'apprentissage fondamental, l'accès à l'éducation, y compris des infrastructures de qualité, l'égalité des genres et l'inclusion, les capacités administratives, les programmes et le matériel pédagogique, l'apprentissage précoce et la préparation à l'école, etc. Ventilation : pays touchés par la fragilité et les conflits et les pays accueillant le plus grand nombre de réfugiés.

[1] Par rapport au projet initial de cadre de résultats présenté au Conseil d'administration en juin:

- un indicateur mesurant la durabilité des interventions financées (indicateur 8) et un indicateur mesurant les progrès réalisés en matière de coordination sectorielle (indicateur 12) ont été ajoutés, et les autres indicateurs de partenariat (indicateurs 9 à 11) ont été reformulés.
- un indicateur mesurant l'amélioration des niveaux moyens d'instruction dans les pays partenaires a été supprimé, dès lors qu'il ne relève pas de l'influence du GPE. Néanmoins, cet indicateur fera l'objet d'un suivi dans le cadre du suivi annuel des réformes, afin de favoriser le dialogue sur l'amélioration de la qualité des apprentissages.

	Collecte des données : outil de suivi annuel des réformes. **Exemples de résultats :** - Les réformes menées par xx pays partenaires améliorent la qualité des apprentissages grâce à l'acquisition de compétences fondamentales. - Les réformes menées par xx pays partenaires améliorent l'inclusion dans l'éducation de la petite enfance.
2. Pourcentage de pays partenaires ayant amélioré la planification, la budgétisation et le suivi de l'éducation en intégrant l'égalité des genres et l'inclusion.	**Définition/approche** : auto-évaluation par les gouvernements des progrès réalisés, validée par les groupes locaux des partenaires de l'éducation. Les gouvernements fourniront une brève description et des preuves à l'appui des progrès réalisés par rapport à un ensemble de critères prédéfinis. Ces dimensions sont susceptibles d'inclure des cadres législatifs pour une éducation publique gratuite et de qualité ; des plans et des cadres politiques sectoriels de qualité, sensibles au genre et inclusifs ; la planification de la résilience ; l'alignement des plans et des politiques éducatifs sur les budgets ; la communication d'informations sur les performances du secteur, etc. Ventilation : pays touchés par la fragilité et les conflits et les pays accueillant le plus grand nombre de réfugiés. **Collecte des données :** outil de suivi annuel des réformes. **Exemples de résultats :** Xx pays partenaires élaborent ou améliorent un plan sectoriel de l'éducation/cadre stratégique pour le secteur de l'éducation visant à lutter contre les inégalités entre les genres et l'exclusion.
3.a Pourcentage de pays partenaires ayant progressé au regard de la communication des données sur l'ODD 4.1.1a. 3.b Pourcentage de pays partenaires ayant atteint les déclencheurs de l'allocation complémentaire liés à la communication des données sur l'ODD 4.1.1a.	**Définition/approche** : 3a. Auto-évaluation par les gouvernements des progrès réalisés, validée par les groupes locaux des partenaires de l'éducation. Les gouvernements fourniront une brève description et des preuves à l'appui des progrès réalisés par rapport à un ensemble

	de critères prédéfinis. Ces dimensions sont susceptibles d'inclure la présence et la mise en œuvre d'une feuille de route pour l'établissement de rapports sur l'ODD 4.1.1a ; la présence d'un système institutionnalisé d'évaluation de l'apprentissage qui répond aux normes de qualité ; la disponibilité de données ventilées sur l'apprentissage, etc. Ventilation : pays touchés par la fragilité et les conflits et les pays accueillant le plus grand nombre de réfugiés. 3b. Déclencheurs de l'allocation complémentaires atteints parmi ceux qui arrivent à échéance pour chaque période de référence. Ventilation : pays touchés par la fragilité et les conflits et les pays accueillant le plus grand nombre de réfugiés (sauf s'ils sont exemptés du financement complémentaire). **Collecte des données :** 3a. Outil de suivi annuel des réformes. 3b. Vérification par le Secrétariat de la réalisation du déclencheur de l'allocation complémentaire en s'appuyant sur les preuves fournies par les gouvernements. **Exemples de résultats** : 3a. Xx pays partenaires ont pris les mesures prévues dans leur plan pour élaborer/mettre en œuvre une évaluation des acquis scolaires qui répond aux normes de qualité de l'ODD 4.1.1a. 3b. Identique au titre de l'indicateur.
4. Pourcentage de pays partenaires ayant amélioré la disponibilité et l'utilisation des données et des éléments factuels.	**Définition/approche** : auto-évaluation par les gouvernements des progrès réalisés, validée par les groupes locaux des partenaires de l'éducation. Les gouvernements fourniront une brève description et des preuves à l'appui des progrès réalisés par rapport à un ensemble de critères prédéfinis. Ces dimensions sont susceptibles d'inclure la présence d'un système de données institutionnalisé qui répond aux normes de qualité ; la publication d'annuaires statistiques ; la disponibilité de données ventilées ; l'inclusion des

	enfants handicapés dans le système de données ; la disponibilité de rapports diagnostiques sectoriels, etc. Ventilation : pays touchés par la fragilité et les conflits et les pays accueillant le plus grand nombre de réfugiés. **Collecte des données :** outil de suivi annuel des réformes. **Exemple de résultats** : xx pays partenaires disposent ou élaborent actuellement un système de données qui intègre les personnes en situation de handicap.
Objectif 2 : Mobiliser des financements intérieurs et extérieurs pour soutenir une mise en œuvre efficace des réformes prioritaires.	
5a. Pourcentage de pays partenaires ayant amélioré : - le volume des financements nationaux consacrés à l'éducation, - l'équité des financements nationaux consacrés à l'éducation, et - l'efficience des financements nationaux consacrés à l'éducation. 5b. Pourcentage de pays partenaires ayant atteint les déclencheurs de l'allocation complémentaire liés au volume, à l'équité et à l'efficience du financement national.	**Définition/approche** : 5a. Auto-évaluation par les gouvernements des progrès réalisés, validée par les groupes locaux des partenaires de l'éducation. Les gouvernements fourniront une brève description et des preuves à l'appui des progrès réalisés par rapport à un ensemble de critères prédéfinis. Ces critères sont susceptibles d'inclure : - Volume (mobilisation des ressources nationales pour l'éducation, viabilité du financement, adéquation des dépenses, etc.) ; - Équité (mécanismes d'allocation équitable des ressources, mécanismes visant à garantir que les ressources parviennent à des populations marginalisées spécifiques, etc.) ; - Efficacité (réduction des coûts des intrants, amélioration de la gestion des finances publiques, gestion de la carrière des enseignants, etc.) Ventilation : pays touchés par la fragilité et les conflits et les pays accueillant le plus grand nombre de réfugiés. 5b. Déclencheurs de l'allocation complémentaires atteints parmi ceux qui arrivent à échéance pour chaque période de référence. Ventilation : pays touchés par la fragilité et les conflits et les pays accueillant le plus grand nombre de

	réfugiés (sauf s'ils sont exemptés du financement complémentaire). **Collecte des données :** 5a. Outil de suivi annuel des réformes. 5b. Vérification par le Secrétariat de la réalisation du déclencheur de l'allocation complémentaire en s'appuyant sur les preuves fournies par les gouvernements. **Exemples de résultats** : 5a. - Xx pays partenaires améliorent l'équité du financement national grâce à une affectation des enseignants plus équitable. - Xx pays partenaires améliorent les systèmes de passation des marchés pour les intrants scolaires. 5b. Identique au titre de l'indicateur.
6. Total des cofinancements mobilisés grâce aux financements du GPE.	**Définition/approche** : tient compte à la fois des cofinancements mobilisés par le fonds à effet multiplicateur (ce qui comprend les financements ordinaires au titre du fonds à effet multiplicateur et tous les autres instruments liés au fonds à effet multiplicateur, tels que les allègements de dette conditionnels), comme décrit dans les manifestations d'intérêt du fonds à effet multiplicateur approuvées par le Secrétariat, et tous les cofinancements mobilisés par le biais d'autres mécanismes du GPE tels que le KIX, L'Éducation à voix haute et les initiatives d'appui technique. Ventilation : par sources et types de financement, tels que bilatéral, multilatéral, secteur privé et fondations ; subventions, prêts, Fondation GPE, etc. **Collecte des données** : les registres du Secrétariat des manifestations d'intérêt approuvées pour le fonds à effet multiplicateur et les cofinancements mobilisés grâce aux autres mécanismes du GPE. **Exemple de résultats :** identique au titre de l'indicateur.

7. Pourcentage des engagements des bailleurs dans le fonds du GPE qui ont été honorés.	**Définition/approche :** les engagements honorés correspondent aux montants cumulés, sur toute la période de la promesse de fonds, qui ont été reçus par le GPE. Les engagements correspondent aux montants cumulés promis par les bailleurs au cours d'un cycle de financement du GPE. Ventilation : Par type de bailleur, tel que bilatéral, multilatéral, secteur privé et fondations, Fondation GPE, etc.. **Collecte des données** : les accords de contribution signés par les bailleurs et le suivi par le Secrétariat des financements reçus. **Exemple de résultat** : identique au titre de l'indicateur.
8. Pourcentage des programmes de financements de mise en œuvre du GPE qui contribuent à la durabilité des réformes prioritaires.	**Définition/approche** : auto-évaluation par les agents partenaires de la contribution des programmes à la durabilité des réformes. Les agents partenaires fourniront une brève description et des preuves à l'appui des progrès réalisés par rapport à un ensemble de critères prédéfinis. Ces critères sont susceptibles d'inclure l'utilisation des systèmes nationaux (alignement) et des modalités de financement harmonisées ; les contributions des programmes au renforcement des capacités financières, institutionnelles et humaines ; les contributions des programmes au renforcement de la résilience des systèmes face aux chocs ; les dispositions des programmes pour le suivi des résultats post-programme, etc. Cet indicateur s'applique aux programmes financés par des fonds à effet multiplicateur, des financements pour la transformation des systèmes et des Accélérateurs de l'éducation des filles approuvés dans le cadre du GPE 2025 et au-delà. Ne prend pas en compte les financements accélérés. Ventilation : pays touchés par la fragilité et les conflits et les pays accueillant le plus grand nombre de réfugiés. **Collecte des données** : question standard figurant dans les modèles de rapport sur les financements.

	Exemple de résultats : xx programmes de financement du GPE ont contribué à la durabilité des réformes en utilisant et en renforçant les systèmes nationaux de passation des marchés et de gestion financière.
Objectif 3 : Impulser et soutenir les réformes au moyen de partenariats coordonnés, efficaces et responsables incluant les principales parties prenantes du système.	
9. Pourcentage de pays partenaires où le partenariat fait preuve d'une responsabilité mutuelle pour garantir un partenariat efficace.	**Définition/approche** : les pays où il existe au moins quatre cas avérés d'activités de partenariat (par exemple, des réunions avec le groupe local des partenaires de l'éducation ou des revues sectorielles conjointes) et/ou des mesures visant à soutenir la mise en œuvre de la réforme prioritaire (mesures classées dans la catégorie des mesures de partenariat dans l'outil de suivi annuel des réformes) dans chaque période de référence. Une liste indicative des activités et des mesures de partenariat prises en compte dans cet indicateur sera intégrée dans l'outil de suivi annuel des réformes. Ces dimensions sont susceptibles d'inclure des mesures visant à mettre en place des mécanismes de financement communs, des mesures visant à aligner les ressources et les capacités des partenaires sur les réformes prioritaires, des examens conjoints des progrès réalisés en matière de réforme ou dans les différents secteurs, des mesures visant à harmoniser les exigences et les mécanismes en matière de rapports entre les différents programmes, etc. Ventilation : pays touchés par la fragilité et les conflits et les pays accueillant le plus grand nombre de réfugiés. **Collecte des données** : preuves fournies par l'outil de suivi annuel des réformes. **Exemples de résultats** : - Un exercice conjoint de suivi des réformes prioritaires a été mené par le groupe local des partenaires de l'éducation dans xx pays partenaires. - Les bailleurs de fonds externes du secteur de l'éducation ont pris des mesures pour aligner

	leurs programmes sur les réformes prioritaires dans xx pays partenaires.
10. Pourcentage de pays partenaires disposant de groupes locaux des partenaires de l'éducation inclusifs.	**Définition/approche**: les groupes locaux des partenaires de l'éducation (GLPE) seront considérés comme inclusifs s'ils comptent d'une participation significative et efficace des organisations d'enseignants et des organisations de la société civile nationales, ainsi qu'au moins deux des groupes suivants : des organisations de jeunesse, le secteur privé, organisations dirigées par des femmes, organisations de personnes handicapées et des bailleurs de fonds externes du secteur de l'éducation. Cet indicateur ne s'applique qu'aux pays au sein desquels un GLPE a été formé (c'est-à-dire que le cadre pour les pays partenaires touchés par la fragilité et les conflits ne s'applique pas). Ventilation : pays touchés par la fragilité et les conflits et les pays accueillant le plus grand nombre de réfugiés. Remarque : la qualité de l'engagement sera évaluée sur la base d'un échantillon à travers des évaluations/examens au niveau des pays et ne fait pas partie de cet indicateur. **Collecte des données**: le Secrétariat tient à jour une base de données sur la composition des GLPE ; toute modification de la composition des GLPE doit être décrite dans l'outil de suivi annuel des réformes. **Exemple de résultat**: xx pays partenaires ont intégrés des organisations de jeunesse dans leur groupe local des partenaires de l'éducation.
11. Nombre de changements d'orientation des politiques publiques dans les pays partenaires influencés par les organisations de la société civile, les organisations d'enseignants, les organisations de jeunesse ou le secteur privé.	**Définition/approche**: des changements importants obtenus dans les politiques éducatives grâce à l'influence des organisations de la société civile, des organisations d'enseignants, des organisations de jeunesse ou du secteur privé, afin de promouvoir le droit universel à l'éducation dans les lois et les politiques nationales, régionales et locales ; les plans, les programmes et les méthodologies d'enseignement ; les compétences des enseignants ; l'administration publique de l'éducation, etc.

	Ventilation : pays touchés par la fragilité et les conflits et les pays accueillant le plus grand nombre de réfugiés. **Collecte de données**: le cadre de résultats de L'Éducation à voix haute (qui comporte déjà un indicateur équivalent) et l'évaluation par le Secrétariat de tous les changements d'orientation des politiques publiques enregistrés dans l'outil de suivi annuel des réformes. **Exemple de résultats**: les organisations de jeunesse ont influencé d'importants changements dans la politique éducative de xx pays partenaires.
12. Pourcentage de pays partenaires ayant amélioré la coordination sectorielle.	**Définition/approche**: auto-évaluation par les gouvernements des progrès réalisés, validée par les groupes locaux des partenaires de l'éducation. Les gouvernements fourniront une brève description et des preuves à l'appui des progrès réalisés par rapport à un ensemble de critères prédéfinis. Ces critères sont susceptibles d'inclure l'amélioration de l'efficacité des groupes locaux d'éducation ou des organismes équivalents ; le renforcement de la collaboration avec les ministères des Finances pour un financement durable de l'éducation ; la garantie d'une collaboration entre les acteurs humanitaires et ceux du développement et/ou d'autres secteurs ; la promotion d'une culture d'apprentissage, d'innovation et d'amélioration collective parmi les acteurs de l'éducation, etc. Ventilation : pays touchés par la fragilité et les conflits et les pays accueillant le plus grand nombre de réfugiés. **Collecte des données :** outil de suivi annuel des réformes. **Exemple de résultats**: les groupes locaux des partenaires de l'éducation dans xx pays partenaires ont renforcé leur communication avec les autres secteurs (par exemple, la santé, la protection de l'enfance) en vue d'améliorer les programmes d'éducation.